

Initiatives ministérielles

Le gouvernement n'a cependant pas l'intention de se reposer sur ses lauriers. Nous sommes toujours vivement engagés à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

• (1200)

Nous avons une vision élargie de la citoyenneté canadienne qui met l'accent sur la participation, l'égalité des chances et la responsabilité de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, dont un Comité législatif a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Neuf propositions d'amendement sont inscrites au Feuilleton des Avis au nom du député de Cap-Breton Highlands—Canso en vue de l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

[Français]

Les motions n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix comme il suit:

Le vote sur la motion n^o 1 vaudra pour les motions n^{os} 2 et 4.

Le vote sur la motion n^o 3 vaudra pour la motion n^o 5.

[Traduction]

La motion n^o 6 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Les motions n^{os} 7 et 8 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n^o 9 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 à la Chambre.

[Traduction]

MESURE MODIFICATIVE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) propose:

Motion n^o 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant les lignes 27 à 30, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«rectement, les exportations canadiennes à l'étranger ainsi que la capacité du pays d'y participer».

Motion n^o 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 34, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peut:».

Motion n^o 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 35, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«a) à titre de sûreté pour l'octroi de prêts ou de garanties ou la prise en charge de dettes dans le cadre de la présente loi, acquérir et aliéner, par tout moyen, des».

Motion n^o 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant la ligne 37, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) conclure, au profit de toute personne exploitant une entreprise au Canada,».

Motion n^o 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-118, à l'article 4, en retranchant les lignes 1 et 2, page 3.

— Monsieur le Président, avant de commencer à parler de la teneur du premier groupe d'amendements inscrits à mon nom, je me suis entretenu avec les partis. J'aimerais demander à la Chambre son consentement unanime pour modifier le libellé de la motion n^o 1. Je me demande si c'est le bon moment pour procéder à un tel changement.